

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 10 octobre 2023 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

### PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Serge Sasseville, conseiller du district de Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée

### ABSENCES :

Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

### AUTRES PRÉSENCES :

M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Mme Gina Tremblay, cheffe de division culture et bibliothèque, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et des relations avec la communauté  
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche  
Mme Angélique Beaudet, commandante du poste de quartier 12  
Mme Krisztina Balogh, commandante du poste de quartier 21  
M. Guillaume Théberge, commandant du poste de quartier 22

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

### 10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 700, rue Saint-Antoine Est (40.11) – aucune intervention

---

### 10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1514, avenue du Docteur Penfield (40.12) – aucune intervention

**CA23 240331**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023 en ajoutant le point suivant :

- 12.01 : Adopter la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie pour la période de 2023 à 2028.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 - Période de questions du public**

14 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 20 questions ont été lues

Nom du demandeur et objet de la question

Jean Duval  
- manifestation palestinienne

Benoit Paradis  
- modification de panneaux de stationnement

Daniel Vaudrin  
- inondations

Bekim Martini  
- inondations

Michel Bédard  
- logements

Micaela Tenea  
- collecte des ordures / heures de collecte

-----  
**CA23 240332**

**Période de questions du public - Prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 19, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1232678011

---

### Période de questions du public – Prolongation

Daniel Thiffault  
- airbnb (rue Beaudry)

Josh Koenekoop  
- problèmes de présence de rats en cour arrière / refoulement d'égout

Jennifer Boudreault  
- sécurité au parc Médéric-Martin / roulottes dans la rue

Vassilios Lanaris  
- sécurité au centre Jean-Claude-Malépart

Federico Sanchez  
- parcomètres jusqu'à 23 h

Ludvic Moquin-Beaudry  
- mesures d'apaisement / adaptation aux changements climatiques

Robert Hajaly  
- achat de site pour logements sociaux / financement pour la construction de logements sociaux

Lucie Godard  
- remerciements à Robert Beaudry

Alexandre Denis  
- aménagement rue Blueridge Crescent

Christopher McCray  
- passage piéton Hochelaga / école JBM

Véronique St-Onge  
- inondations au Square-Cartier

Julia Dubé  
- parc des Vétérans

Jean Logan  
- mise à niveau de la rue Fullum

Clara Mazon  
- gestion des déchets / hausse d'impôts

Benoit Rivet  
- taxes sur les immeubles

Benjamin Lemay  
- sécurité aux abords du pont Jacques-Cartier / réaménagement - **dépôt d'un document**

Michel Martel  
- intersection des rues de la Montagne et Notre-Dame

Olivier Vallerand  
- protection contre les inondations / plaques d'égout

Jean-Louis Tremblay  
- rue éponge

Citoyen  
- état d'urgence lors de pluies majeures / demande auprès du gouvernement pour les égouts

Olivier Calixte  
- circulation coin des rues du Havre et Hochelaga

David Rousseau  
- circulation dans la rue Saint-Urbain lors de festivals

Robin Boivert  
- piste cyclable sur la promenade de la Commune - **dépôt de documents**

Jean-Michel Guay Dagenais  
- circulation dans les rues Hochelaga et Sherbrooke

Chloé Grondeau  
- diversification de services dans Sainte-Marie

Karim Kammah  
- limitation de vitesse (40.10)

Jocelyne Cantara Desjardins  
- limitation de vitesse / taxe aux immeubles

Gale Petus  
- sécurité aux abords du métro Frontenac

**10.06 - Période de questions des membres du conseil**  
- aucune question

---

**CA23 240333**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240334**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1232678046

---

**CA23 240335**

**Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 2 octobre 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 2 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1232678048

---

**CA23 240336**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 3 octobre 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 3 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1232678049

---

**CA23 240337**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 septembre 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1232678047

---

**CA23 240338**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1232678051

---

**CA23 240339**

**Adopter la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie pour la période de 2023 à 2028**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter la Politique d'accès au soutien municipal de Ville-Marie pour la période de 2023 à 2028.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1230173001

---

**CA23 240340**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240341**

**Accorder 2 contrats pour les lots 15 et 16 à Paysagistes Ramco inc., et un contrat pour le lot 17 à Groupe Imog inc., pour des locations de tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2023-2024 - Autoriser une dépense totale de 1 208 617,20 \$, taxes incluses (appel d'offres public 23-20075 - lots 15-16-17)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Paysagistes Ramco, plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour l'exécution des travaux pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2023-2024 (lots 15 et 16), aux prix de sa soumission,

et autoriser une dépense, soit pour une somme maximale de 801 605,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (23-20075);

D'accorder à Groupe Imog, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux pour la location de 1 tracteur/chargeur avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2023-2024 (lot 17), au prix de sa soumission, et autoriser une dépense, soit pour une somme maximale de 407 011,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (23-20075);

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1239483002

---

#### **CA23 240342**

**Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour le déneigement manuel et mécanique du Quartier des Spectacles dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, avec une option de renouvellement - Autoriser une dépense maximale de 381 694 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 23-19969 – 2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien et le déneigement du Quartier des Spectacles dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les trois saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 1<sup>er</sup> avril 2026, avec une option de renouvellement, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 346 994,55 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-19969;

D'autoriser une dépense de 34 699,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de 178001 Canada inc. (Groupe Nicky);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1234846002

---

#### **CA23 240343**

**Accorder un contrat à Sodem inc., pour le service de montage, d'entretien, de déneigement de la patinoire de l'esplanade Tranquille ainsi que sa zone piétonne dans l'arrondissement Ville-Marie, pour une durée de 3 ans, avec une option de renouvellement - Autoriser une dépense maximale de 2 540 795,85 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 23-19985-1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Sodem inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat pour le service de montage, d'entretien, de déneigement de la patinoire de l'esplanade Tranquille ainsi que sa zone piétonne dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2026, avec une option de renouvellement, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale au montant de 2 309 814,41 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-19985;

D'autoriser une dépense de 230 981,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de Sodem inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1235876002

---

### **CA23 240344**

**Approuver la modification de la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des locaux situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1700-1710, rue Atateken, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 \$, taxes incluses, afin de permettre la sous-sous-location par le sous-locataire**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA09 240099 adoptée à sa séance du 3 mars 2009, approuvé le projet de bail entre la Ville et l'OMHM du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2017;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA17 240572 adoptée le 22 novembre 2017, approuvé la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des locaux situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1700-1710, rue Amherst, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 \$, taxes incluses;

Attendu que l'Arrondissement désire régulariser la sous-sous -location :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la modification de la convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des locaux situés au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1700-1710, rue Atateken, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 1 977 924,45 \$, taxes incluses, afin de permettre la sous-sous-location par le sous-locataire.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1234951001

---

### **CA23 240345**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 31 600 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à la fondation la Maison du Père;
- 3 000 \$ à l'Action Centre-Ville;
- 2 000 \$ au comité de L'arbre aux galets;



- 1 800 \$ à l'association des résidents de Victor-Hugo/Lucien L'Allier;
- 300 \$ à la coopérative Cercle Carré;
- 3 500 \$ à Go Jeunesse;
- 5 000 \$ à la fondation Yvon Deschamps Centre-Sud;
- 5 000 \$ au carrefour solidaire Centre communautaire d'alimentation;
- 4 000 \$ au centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie;
- 4 000 \$ au congrès des Ukrainiens canadiens;

D'imputer cette dépense totale de 31 600 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1230175008

---

### **CA23 240346**

**Approuver les conventions, se terminant le 15 octobre 2024, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Inter-Action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour soutenir leurs actions en développement social des quartiers et accorder à cette fin une contribution totale de 75 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver les conventions, se terminant le 15 octobre 2024, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, Inter-Action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour soutenir leurs actions en développement social des quartiers;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 25 000 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud;
- 25 000 \$ à la Table inter-action du quartier Peter-McGill;
- 25 000 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent;

D'imputer cette dépense totale de 75 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1235179012

---

### **CA23 240347**

**Approuver la convention se terminant le 30 juin 2024 avec la Table de concertation du quartier des Grands Jardins de Montréal pour la réalisation d'une démarche de concertation et de mobilisation de la communauté dans le cadre de la révision des paramètres réglementaires en urbanisme et de leur déploiement dans le secteur des Grands Jardins et accorder une contribution de 20 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 30 juin 2024, avec la Table de concertation du quartier des Grands Jardins de Montréal pour la réalisation d'une démarche de concertation et de mobilisation de la communauté dans le cadre de la révision des paramètres réglementaires en urbanisme et de leur déploiement dans le secteur des Grands Jardins;

D'accorder à cette fin une contribution de 20 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1235179011

---

#### **CA23 240348**

**Modifier la résolution CA23 240065 afin d'annuler la contribution financière de 5 000 \$ octroyée à l'organisme Productions Alma Viva dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » de l'édition 2023**

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA23 240065 adoptée le 7 mars 2023, approuvé les conventions, se terminant le 15 juin 2024, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2023 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » et accordé une contribution totale de 201 100 \$;

Attendu que l'organisme Productions Alma Viva s'est désisté et que le projet a été annulé :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De modifier la résolution CA23 240065 afin d'annuler la contribution financière de 5 000 \$ octroyée à l'organisme Productions Alma Viva dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » de l'édition 2023;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1238270006

---

#### **CA23 240349**

**Approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 juin 2024, avec la Société de développement du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 26 250 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 juin 2024, avec la Société de développement du Quartier latin dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024;

D'accorder, à cette fin, la contribution suivante :

- 26 250 \$ à la Société de développement du Quartier latin;

D'imputer cette dépense totale de 26 250 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1239705015

---

#### **CA23 240350**

**Approuver la convention avec la Société de développement du Quartier latin de l'arrondissement de Ville-Marie pour le déploiement d'un projet de piétonnisation durant la saison hivernale 2023-2024 et accorder à cette fin une contribution de 124 950 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention avec la Société de développement du Quartier latin de l'arrondissement de Ville-Marie pour le déploiement d'un projet de piétonnisation durant la saison hivernale 2023-2024;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 124 950 \$ à la Société de développement du Quartier latin;

D'imputer cette dépense totale de 124 950 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par le Service Développement économique de la ville de Montréal.

L'octroi de cette contribution et la signature de la convention sont conditionnels à l'édition, au besoin, des ordonnances en lien avec la piétonnisation (prévue au mois de novembre).

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1239705013

---

#### **CA23 240351**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 et 20.12.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA23 240352**

**Approuver la convention modifiée, se terminant le 31 mars 2024, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour le soutien à la Table ronde du Quartier chinois dans le cadre du Plan d'action 2021-2026 pour le développement du Quartier chinois et accorder une contribution financière selon les modalités de la convention modifiée**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240459 adoptée lors de sa séance du 6 décembre 2022, approuvé la convention modifiée se terminant le 31 mars 2024 avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour le soutien à la Table ronde du quartier chinois dans le cadre du Plan d'action 2021-2026 pour le développement du Quartier chinois et accordé une contribution financière selon les modalités de la convention modifiée;

Attendu que l'Arrondissement souhaite apporter des modifications à la convention actuelle quant au montant des versements et à leur répartition annuelle :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention modifiée se terminant le 31 mars 2024 avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent pour le soutien à la Table ronde du quartier chinois dans le cadre du Plan d'action 2021-2026 pour le développement du Quartier chinois et accorder une contribution financière selon les modalités de la convention modifiée;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par le Service du développement économique de la ville de Montréal grâce à l'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec - Plan d'action pour la relance économique du centre-ville (Revitalisation du Quartier chinois).

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1235377004

---

### CA23 240353

**Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal et Place Dupuis Fiducie Commerciale souhaitent modifier le bail intervenu le 13 octobre 2020 (CA20 240403) afin de rétrocéder, dès le 30 juin 2024, des locaux d'une superficie de 7 335 pi<sup>2</sup>, situé au 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard de Maisonneuve Est, représentant une économie de loyer de 1 917 229,12 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention. (8062-008)**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA13 240552 adoptée le 2 octobre 2013, approuvé la modification au bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 7 ans et 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, des locaux au 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 7 335 pi<sup>2</sup>, à des fins de bureaux d'Arrondissement;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240151 adoptée à sa séance du 14 avril 2020, approuvé la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, des espaces situés au rez-de-chaussée, 2<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie de 53 863 pi<sup>2</sup>, à des fins de bureau d'Arrondissement;

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240403 adoptée à sa séance du 13 octobre 2020, approuvé le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un local additionnel d'une superficie de 800 pi<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, à des fins administratives;

Attendu que la Direction de Ville-Marie souhaite rétrocéder les locaux du 20<sup>e</sup> étage suite à un réaménagement des bureaux effectués sur les autres étages :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal et Place Dupuis Fiducie Commerciale souhaitent modifier le bail intervenu le 13 octobre 2020 (CA20 240403) afin de rétrocéder, dès le 30 juin 2024, des locaux d'une superficie de 7 335 pi<sup>2</sup>, situés au 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard de Maisonneuve Est, représentant une économie de loyer de 1 917 229, 12 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser une dépense totale de 172 570,12 \$ net de taxes pour compléter les travaux de réaménagement, le tout financé par les économies de loyer dégagées par la rétrocession du 20<sup>e</sup> étage;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1239653006

---

**CA23 240354**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.03.

Adoptée à l'unanimité.

**CA23 240355**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1232678050

---

**CA23 240356**

**Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2023 en date du 31 août 2023, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2023 comparé au 31 août 2022**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2023 en date du 31 août 2023, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2023 comparé au 31 août 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1238327004

---

**CA23 240357**

**Accepter l'aide financière au montant de 23 447 \$ du ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, pour la mise en Suvre du projet de gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et moniteur aquatique**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accepter l'aide financière au montant de 23 447 \$ du ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre du projet de gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1236753001

---

**CA23 240358**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240359**

**Adopter une résolution autorisant la régularisation d'une portion d'un volume bâti dérogatoire d'un étage sur la façade « De Maisonneuve » ainsi que l'occupation dérogatoire du toit de l'ensemble de ce volume aux fins d'un café-terrasse pour le bâtiment situé aux 1467-1471, rue Crescent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2023 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 1467-1471, rue Crescent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 9, 27 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur minimale de 3 étages exigée par les règles d'insertion pour un bâtiment sur un terrain de coin et aux conditions d'aménagement d'un café-terrasse sur un toit;
  - b) maintenir un volume de 1 étage sur la façade « De Maisonneuve »;
  - c) occuper le toit du volume d'un étage sur la façade « De Maisonneuve » aux fins d'un café-terrasse rattaché à tout restaurant ou débit de boissons alcooliques situés au même niveau, le tout substantiellement conforme aux plans préparés par l'agence Daoust Lestage Lizotte Stecker, estampillés et annotés par l'arrondissement le 20 juin 2023;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) déposer un plan d'ensemble détaillé de toutes les enseignes projetées;
  - b) réaliser les travaux de transformation de l'apparence extérieure du bâtiment indiqués aux plans annexés;
- 3) De fixer un délai de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour compléter la réalisation de l'ensemble des travaux de transformation de l'apparence extérieure du bâtiment visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
pp 466  
1237199002

---

### **CA23 240360**

#### **Adopter une résolution autorisant l'usage restaurant pour le local situé au 1215, rue Berri, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2023 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1215, rue Berri, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de
  - a) déroger notamment à l'article 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la distance minimale de 25 m qu'un restaurant doit avoir d'un autre restaurant ;
  - b) occuper, avec l'usage restaurant, les étages rez-de-chaussée et mezzanine, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 19 juin 2023;
- 2) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour déposer une demande de certificat d'autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
pp 467  
1239276003

---

### **CA23 240361**

#### **Adopter une résolution autorisant l'affichage pour le bâtiment occupé principalement par le Centre Bell situé au 1909, avenue des Canadiens-de-Montréal, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Centre Bell) - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 12 septembre 2023 et l'a soumis à une consultation publique le 2 octobre 2023 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) D'accorder pour le bâtiment occupé principalement par le Centre Bell, situé au 1909, avenue des Canadiens-de-Montréal, conformément au Règlement sur les projets particuliers de contribution, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 90, 97.2, 499, 501, 502, 504, 505, 508, 514, 515, 516, 524, 527, 537, 538 et 539 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - b) d'installer les enseignes et les 4 ruches, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 24 août 2023;
  
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:
  - a) la superficie maximale d'affichage autorisée est de 894,08 m<sup>2</sup> soit :
    - i) 62,9 m<sup>2</sup> pour la façade de la rue de la Montagne;
    - ii) 253,1 m<sup>2</sup> pour la façade de l'avenue des Canadiens-de-Montréal;
    - iii) 480,4 m<sup>2</sup> pour la façade de la cour Rio Tinto;
    - iv) 97,68 m<sup>2</sup> pour la façade de la rue Saint-Antoine.
  - b) l'enseigne peinte, d'une superficie équivalente à 422,4 m<sup>2</sup> ne peut être remplacée par un autre type d'enseigne. Si elle est retirée, il faut enlever toute trace de peinture visible, utilisée pour cette enseigne;
  - c) seul un établissement situé à l'intérieur du site visé tel qu'illustré au plan intitulé « Périmètre d'application du PPCMOI » peut être annoncé;
  - d) installer les 4 ruches, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 24 août 2023;
  
- 3) De fixer un délai maximal de 24 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour compléter les travaux visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
pp 468  
1234869004

---

## CA23 240362

### **Adopter un règlement encadrant les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de projets de piétonnisation en 2023 et 2024 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du Règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de projets de piétonnisation en 2023 et 2024 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2023 par sa résolution CA23 240320;

Vu le dépôt du projet de Règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de projets de piétonnisation en 2023 et 2024 » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2023 par sa résolution CA23 240320;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin



D'adopter le Règlement CA-24-366 intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de projets de piétonnisation en 2023 et 2024 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.04  
CA-24-366  
1239705014

---

### **CA23 240363**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'ajouter des dispositions spécifiques concernant les projets visant à autoriser un usage non autorisé dans un secteur E.5 - Lieux de culte patrimoniaux - Avis de motion et adoption du projet de règlement - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil a adopté un projet de règlement et l'a soumis à une consultation publique le 2 octobre 2023 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter, sans changement, le Règlement CA-24-367 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) » afin d'ajouter des dispositions spécifiques concernant les projets visant à autoriser un usage non autorisé dans un secteur E.5 - Lieux de culte patrimoniaux.

Adoptée à l'unanimité.

40.05  
CA-24-367  
1238449006

---

### **CA23 240364**

**Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 23 septembre 2023 au 18 janvier 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public du 23 septembre 2023 au 18 janvier 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 715 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 296 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 660 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques

ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 206 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 224 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1237883020

---

### **CA23 240365**

#### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 8<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 8<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 366 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 716 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 297 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 661 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 225 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 207 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1235907011

---

**CA23 240366**

**Édicter, en vertu du paragraphe 5 de l'article 6 du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3), l'ordonnance relative à l'autorisation de rendre accessible la partie est du square Viger aux chiens sans laisse dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du paragraphe 5 de l'article 6 du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3), l'ordonnance P-3, o. 15 relative à l'autorisation de rendre accessible la partie est du square Viger aux chiens sans laisse dans l'arrondissement de Ville-Marie.

D'autoriser les chiens sans laisse dans la zone désignée.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1239708001

---

**CA23 240367**

**Édicter, en vertu du paragraphe 1 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, C-4.1), une ordonnance pour l'aménagement d'une voie cyclable unidirectionnelle en direction sud, sur le côté ouest de l'axe University, entre les rues Milton et Prince-Arthur, qui entraîne le retrait définitif de 25 places tarifées (R-802 à R-773)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3 (1) ), l'ordonnance C-4.1, o. 367 pour l'aménagement d'une voie cyclable unidirectionnelle en direction sud, sur le côté ouest de l'axe University entre les rues Milton et Prince-Arthur, qui entraîne le retrait définitif de 25 places tarifées suivantes : R-802, R-801, R-800, R-799, R-797, R-795, R-796, R-794, R-793, R-792, R-791, R-789, R-788, R-787, R-786, R-783, R-782, R-781, R-780, R-779, R-778, R-777, R-776, R-775, R-773.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1236235002

---

**CA23 240368**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance autorisant l'abaissement de la vitesse de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Ontario, entre les rues Parthenais et De Lorimier, sur l'avenue du Docteur-Penfield devant l'école Trafalgar et sur l'avenue des Pins devant l'Académie Michèle-Provost**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 368 pour :

- abaisser la vitesse de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Ontario, entre les rues Parthenais et De Lorimier, devant l'établissement scolaire Pierre-Dupuis;
- abaisser la vitesse de 40 km/h à 30 km/h de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur l'avenue des Pins devant l'établissement scolaire de l'Académie Michèle-Provost;

- abaisser la vitesse de 40 km/h à 30 km/h de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, sur l'avenue du Docteur-Penfield devant l'établissement scolaire Trafalgar.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1236235003

---

#### **CA23 240369**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 et 40.12.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA23 240370**

##### **Accorder une dérogation mineure relativement à des équipements mécaniques visibles de la voie publique pour le bâtiment situé au 700, rue Saint-Antoine Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure notamment aux articles 369.1 et 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'installation d'équipements mécaniques visibles de la voie publique pour le bâtiment situé au 700, rue Saint-Antoine Est, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1235289003

---

#### **CA23 240371**

##### **Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « clinique médicale » relativement à l'occupation d'une clinique dans la totalité du bâtiment situé au 1514, avenue du Docteur-Penfield, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « clinique médicale » prévu au paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 153 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'aménagement d'une clinique de fertilité dans la totalité du bâtiment situé au 1514, avenue du Docteur-Penfield, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1234869005

---

#### **CA23 240372**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M. c. P-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13 1235038002

---

#### **CA23 240373**

**Adopter un règlement imposant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) » imposant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.14 1237135009

---

#### **CA23 240374**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de clarifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme par l'ajout de dispositions relatives au potentiel archéologique et par la modification des cartes annexes de densités et de hauteurs - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » afin de clarifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme par l'ajout de dispositions relatives au potentiel archéologique et par la modification des cartes annexes de densités et de hauteurs, dans le Quartier chinois, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.15 1235289002

---

#### **CA23 240375**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de clarifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme par l'ajout de dispositions relatives au potentiel archéologique et par la modification des cartes annexes de densités et de hauteurs - Adoption du projet de règlement**

Attendu que, à cette même séance du conseil d'arrondissement, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de clarifier certaines dispositions et afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme par l'ajout de dispositions relatives au potentiel archéologique et par la modification des cartes annexes de densités et de hauteurs, dans le Quartier chinois.

Adoptée à l'unanimité.

40.15.1 1235289002

---

### **CA23 240376**

**Nommer 3 nouveaux membres ainsi que 1 membre suppléant et renouveler les mandats de 4 membres ainsi que 1 membre suppléant, au comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 ans**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De nommer, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), pour une période de 2 ans, madame Jeanne Vincent et messieurs Benjamin Gauthier et Mark Ramsay Elsworthy à titre de membres permanents ainsi que monsieur Raphaël Collongues, à titre de membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie;

De renouveler, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CA-24-003), pour une période de 2 ans, les mandats de mesdames Maria Karteris, Maggie Cabana, Veronica Lalli et monsieur Réjean Martineau, à titre de membres permanents ainsi que monsieur Joël Bellerose, à titre de membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1236926005

---

**Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 7 novembre 2019 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 13.

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Katerine Rowan  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA19 240380 lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2023

---